

## ACTION N° 6-6

PILOTE : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# Déployer les centres de gestion financière

## Objectif

**Moderniser, intégrer et fluidifier la chaîne de la dépense** par la réunion dans un centre de gestion financière (CGF) unique des tâches assumées par les centres deservices partagés placés chez l'ordonnateur et les services facturiers placés chez lecomptable public.

16

expérimentations  
en cours

## ENGAGEMENT PRIS

Engagement pris lors du 3<sup>e</sup> CITP (juin 2019) : revoir l'organisation budgétaire de l'État dans les services déconcentrés afin de la simplifier et de la professionnaliser au sein de centres de gestion intégrés uniques fusionnant le service facturier et le centre de services partagés.

13 jours

de délai global  
de paiement

dans les centres  
expérimentateurs en  
déconcentré au 31 mai  
2021

## BILAN À DATE

Depuis 2019, deux **expérimentations en organisation CGF sont conduites, l'une en déconcentré en Bretagne et l'autre près du service de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) finances**. Le CGF intervient, pour le compte des services prescripteurs, de la création des engagements juridiques dans le système d'information Chorus jusqu'au paiement des dépenses.

Le CGF apporte une meilleure qualité de service aux gestionnaires et aux fournisseurs de l'État. Il permet de **repositionner des contrôles en amont du processus de dépenses et facilite les synergies**. Ce modèle d'organisation ne remet pas en cause le principe de séparation entre comptable et ordonnateur, ni les prérogatives de ce dernier qui continue notamment à avoir compétence exclusive pour passer des marchés publics, choisir ses fournisseurs ou attester de la conformité des commandes passées par exemple.

**Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, 16 expérimentations** sont menées :

- treize CGF au sein des directions régionales ou départementales des finances publiques en charge des dépenses des ministères financiers, sociaux et de la culture
- un CGF au sein du SCBCM des ministères économiques et financiers
- un CGF au sein du SCBCM des services du Premier ministre
- un CGF à la direction nationale d'interventions domaniales (DNID).

Plusieurs expérimentations devraient avoir lieu en 2022 avec les ministères de la Transition écologique, de l'Intérieur, de la Justice et de l'Éducation nationale notamment.

« La mise en place du centre de gestion financière s'est traduite pour la DRAC de Bretagne par une plus grande fluidité de la chaîne des dépenses et la suppression des contrôles redondants, avec une identification des sujets beaucoup plus en amont de la chaîne. Au total, les délais de paiement sont améliorés et les fins de gestion sont beaucoup plus fluides. »

**Sébastien Percheron-Hardel**, responsable du service budgétaire et comptable de la DRAC de Bretagne

Les premiers résultats sont très satisfaisants : une qualité de service et des performances améliorées, des contrôles plus intégrés et mieux ciblés, une réelle polyvalence des agents et un enrichissement des tâches. **À titre d'illustration, le délai global de paiement des treize CGF déconcentrés est de 13 jours au 31 mai 2021**, la moyenne nationale, tout mode d'organisation, s'établissant à 16,70 jours.

## **PROCHAINES ETAPES**

**Mettre en place au moins un centre de gestion financière dans chaque ministère, en administration centrale ou déconcentrée, d'ici 2022.**

**Généraliser le modèle des CGF à partir de 2023 sur la base d'un bilan partagé de son fonctionnement et des gains de productivité permis par cette organisation.**